Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

8 septembre 1994 – nº 1181
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Le grand bond ou les petits pas

Avancer par petits pas plutôt que tenter le grand bond en avant: telle est la préférence traditionnelle de la social-démocratie, qui lui a régulièrement valu la suspicion de l'extrême-gauche et parfois la reconnaissance de la droite. En économie aussi, la méthode des avances par étapes a fait ses preuves. On peut toutefois se demander si, dans certains cas, la rationalité économique ne commande pas de passer directement à l'échelle supérieure, en sautant plusieurs échelons.

Soit le cas des bourses aux valeurs romandes. Après la fermeture de la corbeille de Neuchâtel, il y eut la très médiatisée inauguration, septembre 1987, d'une fort moderne Bourse de Lausanne, qui devait cesser ses opérations sans cocktail ni télévision dès la fin janvier 1991, pour se replier sur Genève. Mais à son tour la Bourse de Genève se vide de sa substance, dans la perspective de la mise en exploitation, le 25 mars prochain, de la Bourse électronique suisse (BES). La concentration sur Zurich va aussi s'achever en Suisse alémanique, où la seule bourse survivante, celle de Bâle, lutte pour sa survie après le départ annoncé des principales banques partenaires (SBS, Crédit suisse et Sarasin).

Dans ces conditions, largement prévisibles et effectivement prévues (voir DP nº 1070), il faut s'interroger sur le bien-fondé d'investissements importants dans d'éphémères «palais» boursiers. Qui, sinon les investisseurs et les opérateurs et, plus largement, les clients des banques, auront payé le prix des petits pas ? En tout cas pas les directeurs, que l'on retrouve régulièrement «appelés à d'autres fonctions», auxquelles ils se préparent le cas échéant aux frais de la collectivité, à l'instar de l'ancien directeur de la Bourse de Lausanne devenu chef du Service de la santé publique.

C'est dans le même esprit qu'il faut se poser la question de l'avenir des banques cantonales. Les deux établissements genevois poursuivent les travaux d'harmonisation entraînés par une fusion qui remonte à bientôt deux ans. Plus récemment, la Banque cantonale de Neuchâtel a repris, un peu en catastrophe, le Crédit foncier. Seul canton à s'offrir encore deux établissements d'économie mixte, ayant des vocations d'ailleurs bien distinctes, Vaud s'achemine vers un regroupement de la Banque cantonale vaudoise (BCV) avec le Crédit foncier, avant que la première ait fini de digérer la défunte Banque vaudoise de crédit (BVC) et le second l'ex-Caisse d'Épargne et de Crédit.

Le phénomène de concentration s'avère universel et continuel: il concerne à terme toutes les branches économiques, touchées à des rythmes différents. Le mouvement se poursuit dans le secteur bancaire, en pleine restructuration après l'expansion exagérément rapide et facile des années 80.

Dès lors, le recours à la méthode du grand bond entre sérieusement en ligne de compte. Les banques régionales viennent de créer leur holding à l'échelle suisse. Même si elles ne se trouvent pas dans une situation d'urgence comparable, les banques cantonales devraient envisager une opération à la même échelle. Après tout, la diversité des statuts et des formes juridiques ou la disparité des rendements et des restitutions à la collectivité (mise en évidence par la *Weltwoche* du 1.9.94) ne constituent pas des obstacles insurmontables. Ou moins infranchissables en tout cas que les variétés de régimes informatiques ou les différences de culture d'entreprise, — dont les financiers se fichent éperdument dans le cas de la fusion envisagée BCV-CFV.

Momentanément touchées par la réduction du profit de certains produits financiers et la nécessité de provisionner encore largement, les grandes banques commerciales ont vu leur bénéfice brut fortement diminuer dans le courant du premier semestre de cette année. Elles sont de taille à supporter cette baisse temporaire et peuvent même «tenir» les taux actifs, hypothécaires en particulier, avec l'effet de contraindre indirectement les plus petits établissements à se regrouper. Tant qu'à faire, les banques cantonales seraient bien inspirées d'envisager le grand bond à l'échelle suisse, au lieu de s'épuiser en de successives fusions, à chaque fois génératrices de coûts élevés, sur le plan humain et culturel — pour ne rien dire des investisssements qu'il faut promptement ramener à zéro si l'on veut que leur durée d'amortissement n'excède pas le temps de leur utilité.

YJ

EUROPE

Les initiatives de la méfiance ou de l'impatience

L'INITIATIVE DU MOUVEMENT «NÉ LE 7 DÉCEMBRE»:

«Pour notre avenir au cœur de l'Europe»

Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme suit:

Art. 20 (nouveau):

1. La Suisse demande à devenir partie à l'Espace économique Européen.

2. Le Conseil fédéral est autorité à négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.

3. Les modifications ultérieures de ces traités sont soumises aux procédures ordinaires.

Art. 21 (nouveau)

Lors de l'adaptation du droit suisse au droit de l'Espace économique européen, toutes les autorités veilleront à préserver les acquis sociaux et démocratiques, ainsi que la protection de l'environnement.

Art. 22 (nouveau)

La Confédération tient compte des compétences des cantons et sauvegarde leurs intérêts lors de la mise en œuvre et du développement de l'Espace économique européen, de même que dans les questions relatives à l'intégration européenne. Elle informe les cantons à temps et de manière exhaustive, les consulte et les associe à la préparation des décisions.

(ag) La politique européenne de la Suisse est tirée à hue et à dia jusqu'à l'écartèlement par deux initiatives populaires contradictoires. La première, celle du Mouvement du 7 décembre, demande une contre-épreuve au vote négatif du 6 décembre, qui vit peuple et cantons rejeter l'accord sur l'EEE. La seconde, celle de la Lega, exige que le Conseil fédéral n'ouvre pas de négociation d'adhésion à l'Union européenne sans l'autorisation préalable du peuple et des cantons. Ces deux initiatives ont comme dénominateur commun la volonté d'empiéter sur les compétences constitutionnelles du Conseil fédéral par impatience ou méfiance. Dans un cas, il se voit confier le pouvoir non seulement de négocier, mais encore de ratifier l'accord EEE bis; dans l'autre, il se voit retiré le choix du moment et des moyens. Deux initiatives, qu'en faire ?

Une initiative dépassée

Si les pays scandinaves adhèrent à l'Union européenne, il n'y aura plus d'AELE, Islande et Liechtenstein exceptés. L'histoire ne repassera pas ce plat-là. La compétence donnée au Conseil fédéral de négocier et ratifier un nouveau traité EEE apparaît d'autant plus incongrue. L'initiative logiquement devrait être retirée afin de ne pas donner l'occasion aux anti-européens d'un succès facile, redoublé comme un coup de grâce.

Si ces raisons ne suffisaient pas, il en est une autre, formelle et politique à la fois.

Nous avions écrit ici que le Conseil fédéral devait rapidement soumettre au peuple l'initiative de la Lega. Elle a peu de chances d'être acceptée; son échec traduirait la volonté du peuple et des cantons de ne pas fermer le jeu. Le Conseil fédéral verrait, a contrario, sa compétence de négociateur confirmée. En faisant cette suggestion, nous avait échappé la disposition contraignante de la Loi sur les rapports entre les conseils. A l'art. 28, elle précise: «Si plusieurs initiatives concernant la même question constitutionnelle sont déposées auprès de la Chancellerie fédérale, l'initiative déposée la première est traitée en premier lieu dans le délai prescrit aux articles 26 et 27, puis soumise à la votation populaire».

Il est difficile de contester que les deux initiatives portent sur la même question. Celle du Mouvement du 7 décembre, si elle était maintenue, devrait donc être soumise au peuple la première, ce qui serait catastrophique.

Raison supplémentaire qui justifie le retrait de l'initiative, dans l'hypothèse toujours d'une quasi-extinction de l'AELE; dans quelques mois, nous serons fixés.

Le retrait ne saurait être une sorte de reddition. En échange de quoi serait-il acceptable ? Plusieurs pistes peuvent être explorées.

Faire bouger, comment ?

Première possibilité. Le mouvement du 7 décembre substitue l'Union européenne à l'AELE. Il corrige son texte en conséquence et demande l'adhésion, sans toutefois confier au Conseil fédéral un plein pouvoir de ratification; l'initiative lui confiera un mandat exprès de négociation. A la libre appréciation du Conseil fédéral, elle substituera une orientation délibérée. Cet exercice a déjà été esquissée sans être mené à chef; on se souvient de l'initiative inaboutie des organes de presse *Bilan*, *Le Matin* et du Mouvement européen. La réédition aurait les inconvénients décrits à l'époque: proposer une décision avant de connaître le détail des conditions de l'accord futur; priver le Conseil fédéral du choix du moment. Et enfin l'initiative constitutionnelle s'expose au risque considérable du rejet par une majorité de cantons. En revanche, elle décanterait la situation en forçant les responsables politiques à se déterminer publiquement.

Deuxième possibilité. Les Chambres fédérales décident elles-mêmes de mandater le Conseil fédéral afin qu'il engage la négociation avec l'Union européenne: l'arrêté serait assez souple pour laisser au gouvernement les nécessaires appréciations de la situation. Ce serait toutefois un acte législatif soumis à un référendum éventuel. Si ce référendum devait être lancé, c'est la majorité du peuple qui trancherait. Cette formule aurait l'avantage d'obliger les partis à prendre clairement position alors qu'ils jouent un attentisme qui les arrange, vu la diversité des convictions en leur sein.

Mais cette souhaitable clarification est problématique. Qui pourrait la promettre aux initiants du 7 décembre ? En fait, cette variante implique que le problème est déjà résolu. Si une majorité pro européenne existait, elle s'affirmerait d'elle-même.

Troisième possibilité. Les initiants jouent l'eurocompatibilité. Ils demandent que la législation suisse soit adaptée aux normes européennes dans un ou plusieurs domaines à désigner. Ils font le pari, comme premier pas européen décisif, que nous serons capables de décider par nous-mêmes, sans la contrainte de la négociation, de rapprochements con-

crets significatifs. Cette variante a l'avantage de ne pas empiéter sur les compétences légitimes du Conseil fédéral. Un échec, même s'il était lourd de sens, ne serait pas une rupture de négociation. En revanche, la campagne devant le peuple serait difficile, puisque l'enjeu serait d'abord intérieur; les initiants seraient privés de la promotion des valeurs européennes et des avantages de la participation aux institutions.

Il existe encore d'autres voies possibles.

Le thème européen sera évidemment central lors des prochaines élections fédérales. Les questionnaires et les questions directes pleuvront. Les candidats seront priés de répondre par oui ou non ! Il n'est pas certain pourtant qu'il en sortira plus de clarté dans l'effervescence médiatique.

Reste la voie des cantons. Le droit d'initiative des cantons auprès de la Confédération est de faible portée: il est à l'appréciation des Chambres fédérales, comme une motion parlementaire.

En revanche, on observe que sur des sujets primordiaux, la Suisse a évolué par le ralliement progressif des cantons à une idée neuve. L'exemple phare est la mise en place de la Constitution de 1848, même si l'expulsion des Jésuites et le Sonderbund réveillent des souvenirs douloureux. Mais, plus proche, le suffrage féminin s'imposera selon le même processus; la conquête de la troisième semaine de vacances, laissée à l'époque à la décision des cantons, suivit le même cheminement, etc...

Le rapprochement avec l'Union européenne exigera que s'affirme une majorité de cantons. Pourquoi ne pas commencer par là ? Les députés d'un canton peuvent demander que, par voie d'initiative cantonale, les Chambres soient saisies de leur position pro européenne. En cas de refus, une initiative populaire obligerait le peuple du canton à trancher. Il y aurait ainsi une lente approche du but. Elle permettrait de concentrer les efforts sur les cantons hésitants jusqu'à l'obtention d'une majorité, au lieu de récolter signatures et acquiescement dans les régions déjà acquises.

A l'affrontement de deux camps se substitueraient des engagements géographiquement localisés et ciblés. Même s'il ne faut pas sous-estimer les risques de distorsion du lien confédéral — la politique extérieure divise — cette voie de patience, respectueuse du terrain, mérite examen. ■

L'INITIATIVE DE LA LEGA

«Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!»

Les dispositions transitoires sont complétées comme suit: art. 20 (nouveau)

1. Toutes les négociations entamées, avant le vote du peuple et des cantons sur l'initiative populaire fédérale «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!», en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne, sont rompues.

2. De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons.

EDITIONS DE L'AIRE

Une rentrée littéraire foisonnante

(*cd*) Michel Moret, patron des Editions de l'Aire, organisait vendredi dernier une rencontre entre ses auteurs et des journalistes, pour présenter sa rentrée d'automne. Dans les locaux de la rue de l'Union, à Vevey, autour de longues tables, ceux qui avaient répondu présent ont pu entendre chacun des auteurs, traducteurs ou préfaciers, s'expliquer sur ses choix, ses enjeux, ses difficultés et ses espoirs.

Sur les 35 titres annoncés à paraître d'août 94 à janvier 95, retenons, parmi les textes de fiction, des récits et un roman de Corinne Desarzens, *Pain trouvé* et *Aubeterre*, un roman policier de Michel Bory, *Le Barbare et les jonquilles*, qui a pour cadre la cité lausannoise; *La Reconstitution*, de Serge Bimpage, récit qui trace le portrait du père de l'auteur; et un premier livre, dans la collection «Coup de dés», les nouvelles de Germano Zullo, *L'inquiétant vide de la liberté*.

Parmi les rééditions, signalons deux Alice Rivaz, *L'alphabet du matin* et *Comme le sable*, un texte inattendu de Jacques Rivière, un des fondateurs de la NRF, intitulé *Russie*, trois titres de Chappaz et un récit de Jacques Mercanton, *Celui qui doit venir*.

«L'écurie» Moret est composée cet automne également d'Annik Mahaim (*Volte-face*, nouvelles), de Jean-Samuel Curtet (*La montre au poignet du dormeur*, récit), de Jean-Pierre Siméon (*Poèmes*) et de Michel Buenzod (*Le porte-étendard*, roman autobiographique).

Après la partie informative, la fête s'est poursuivie autour d'un repas campagnard, et ne s'est achevée qu'au matin du jour suivant. Les livres et leurs lecteurs se portent bien, merci ! ■

MÉDIAS

Le Valais continue la tradition des journaux de parti. Les radicaux ont le *Confédéré*, les socialistes le *Peuple Valaisan* et le Parti démocrate-chrétien *Valais Demain*. C'est un politologue de 26 ans, Yves Cretton, qui vient d'être nommé rédacteur du journal pour remplacer Mme Françoise de Preux, démissionnaire.

Découvert à Kassel, en Allemagne, un canal ouvert de télévision sur lequel chacun peut produire l'émission qu'il a envie de présenter. Une aide technique est fournie. Seule restriction: pas de publicité. Exemple de programme, celui du mercredi 31 août: 18 h: «Ralf Bauer: profession berger»;18 h 22: «Melsungen — perle dans la vallée de la Fulda»; 19 h: «Magazine du hockey sur glace à Kassel»; 20 h: «Journal des tireurs sportifs»; 20 h 25: «Un débat».

PROJET DE TAXE SUR LE CO_2

Privilégier l'objectif

Les efforts en vue d'économiser l'énergie fossile, dont le but est la réduction des émissions de gaz carbonique, ont une dimension planétaire. La taxe pourrait ainsi contribuer prioritairement à l'abaissement du Co_2 dans les pays qui n'ont pas les moyens techniques et financiers d'assainir leurs installations.

TAXE D'INCITATION

Une taxe d'incitation vise à réduire la consommation d'un produit en en rendant plus cher l'accès. En principe, le revenu de cette taxe ne vient pas remplir la caisse de l'Etat, mais doit être ristourné aux consommateurs. Ceux qui s'abstiennent d'accepter ou qui ne consomment que modérément reçoivent plus que la taxe qu'ils ont payé, les autres sont des perdants net. Il s'agit donc d'un système de récompense et de punition monétaire.

(*jd*) En juin dernier, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de taxe sur les énergies fossiles. Cette taxe devrait permettre à la Suisse de réduire ses émissions de gaz carbonique, conformément aux engagements qu'elle a pris au sommet de Rio dans le cadre de la convention sur le climat, et d'améliorer la qualité de l'air —, par réduction des émissions d'oxydes d'azote et d'anhydride sulfureux, un objectif visé par la loi sur la protection de l'environnement.

A peine connu, ce projet a suscité de nombreuses critiques. De la part des partis bourgeois et des milieux économiques qui, soucieux de la capacité concurrentielle de l'industrie helvétique, exigent que la Suisse renonce à faire cavalier seul et coordonne son action avec l'Union européenne; et de la part de la gauche et des organisations écologiques, d'accord sur le principe, mais déçues du niveau trop bas de la taxe.

De manière générale, on observe que les milieux économiques préconisent les taxes d'incitation, conformes aux règles du marché, en lieu et place des prescriptions autoritaires qui ne laissent pas de liberté d'action aux entreprises. Mais dès qu'un projet concret voit le jour, ces mêmes milieux expriment une opposition farouche arguant que seule une mesure touchant l'Europe est à même d'éviter les distorsions de concurrence, à quoi les Européens ajoutent aussitôt que sans les Etats-Unis et le Japon, il n'est pas question de prélever une telle taxe.

Un montant trop faible

Si l'intention du projet est bonne, l'adéquation des mesures proposées au but visé paraît fragile. En effet le montant des taxes envisagées semble trop faible pour induire une modification significative des comportements; le critère choisi, l'acceptabilité du projet, prime sur l'objectif à atteindre, à savoir la réduction des émissions de CO_2. A première vue, les augmentations de prix des combustibles et des carburants sont certes substantielles: la dépense globale pour l'essence, le gaz, le mazout et le charbon devrait progresser par palier de 11,8% en l'an 2000. En réalité, le prix des énergies fossiles, TVA et taxe sur le CO_2 comprises, ne rejoindrait de loin pas le niveau moyen atteint entre 1973 et 1985. Ainsi l'huile de chauffage, même taxée, resterait environ 40% meilleur marché que durant la période 1979-1985. Par ailleurs l'énergie dont la demande croît le plus rapidement, l'essence, bénéficie d'un taux de faveur alors que le charbon, très peu utilisé en Suisse, verrait son prix plus que doublé. Enfin l'électricité, tout comme le carburant pour avion, ne sont pas touchés par cette taxe. Ce qui ne manquera pas de provoquer une demande accrue d'électricité par effet de substitution.

Les efforts en vue d'économiser l'énergie fossile, notamment dans l'industrie, ont été notables ces dernières années en Suisse. C'est dire que si des possibilités de rationalisation existent encore, elles coûteront cher.

Revenons à l'objectif, diminuer les émissions de CO_2 pour limiter l'effet de réchauffement de l'atmosphère dont elles sont responsables. Ce problème n'est pas local mais planétaire: pas question ici d'une pollution indigène qui mettrait en péril la santé des habitants de la région d'émission. Toute émission de CO_2, d'où qu'elle provienne, contribue au réchauffement global dont l'humanité entière subit les conséquences.

Une goutte d'eau ...

C'est pourquoi il s'agit de réduire le plus rapidement et le plus économiquement possible ces émissions. La Suisse est responsable d'environ 0,07% de la quantité totale de CO_2 libérée dans l'atmosphère. En l'an 2000, grâce à la taxe d'incitation, on pense pouvoir réduire de 3 millions de tonnes la part helvétique de la production mondiale par rapport à 1990, année de référence. Alors qu'en l'an 2000, les émissions de la planète atteindront près de 30 milliards de tonnes. Notre effort pèsera donc peu, comparé à la dimension du problème. Et pour être efficace, la taxe devrait atteindre un niveau tel qu'on peut douter qu'elle trouve l'appui d'une majorité. Dès lors, pourquoi ne pas contribuer prioritairement à l'abaissement des émissions de CO_2 dans les pays — le tiers-monde et l'Europe de l'est — à qui manquent les moyens techniques et financiers pour assainir des installations souvent désuètes.

Pour une dépense équivalente ou même moindre, le résultat serait beaucoup plus important et ces pays pourraient ainsi acquérir les techniques et les équipements modernes qui leur manquent actuellement pour limiter leurs émissions et économiser l'énergie. D'ailleurs la convention sur le climat prévoit expressément l'aide au transfert de technologie comme moyen de réaliser les buts qu'elle proclame. ■

NUMERUS CLAUSUS

Un débat éternel et sans issue

A nouveau, il est question de limiter le nombre de candidats aux études universitaires, en particulier en médecine. A nouveau, car l'histoire du numerus clausus se confond avec celle de la Conférence universitaire suisse (CUS), comme le rappelle avec humour Rolf Deppeler, l'ancien secrétaire général de cette institution.

(*jd*) En effet en 1969 déjà, dans son premier rapport d'activité, la CUS mentionne les difficultés auxquelles sont confrontées certaines facultés de médecine. En imposant une obligation de pré-inscription, la CUS réussit alors à éviter l'impasse en distribuant les candidats en médecine selon les capacités d'accueil des différentes facultés. Reste pourtant la menace que représente le nombre limité de places de stage clinique, aux dires de ces facultés. Et la CUS de conclure que la pré-inscription n'est qu'une mesure palliative, nécessaire mais insuffisante, et que dans un proche avenir, le problème de la formation des médecins devra être abordé plus à fond.

Voilà posés, selon Deppeler, les deux pôles entre lesquels se meut, depuis lors, le débat sur le numerus clausus: mesures palliatives d'une part, réflexion plus fondamentale sur la formation d'autre part, et pas seulement médicale. Deux pôles d'importance très inégale, puisque très vite les mesures palliatives seules ont occupé la scène de la politique universitaire.

La CUS, bien que condamnant constamment le principe de toute limitation de l'accès à l'Université, n'a cessé de concevoir des modèles de sélection qui, jusqu'à présent, n'ont jamais dû être mis en oeuvre. La politique d'information dissuasive de la CUS à l'égard des collégiens tentés par la médecine et la sélection après le premier cycle d'études ont suffi à écarter le danger. Chacun étant d'ailleurs bien conscient que l'adoption de mesures limitatives plus contraignantes pour la médecine ne ferait que reporter le problème vers d'autres facultés.

Rolf Deppeler ne tire pourtant pas satisfaction de ce succès relatif: on ne justifie pas une carrière en se prévalant d'avoir évité le pire. Dans le système de formation actuel, l'ancien secrétaire général de la CUS persiste à considérer le numerus clausus comme une méthode de sélection injuste et dure, mais surtout comme un échec de la politique de la formation, l'aveu d'une impuissance coupable.

Mais il souligne bien «dans le système actuel», car dans un autre système, il est parfaitement imaginable de limiter le nombre de candidats à une formation par le biais d'un examen d'entrée. Ce modèle existe d'ailleurs de fait dans plusieurs écoles techniques et professionnelles, ce qui doit devenir les hautes écoles spécialisées. On n'a pourtant jamais parlé à ce propos de numerus clausus.

Or, l'introduction de la maturité professionnelle, donnant libre accès à ces hautes écoles, va mettre à mal ce modèle et créer le même problème que connaissent les universités depuis vingt ans. La structure rigide de l'enseignement secondaire, qui impose aux jeunes de choisir entre filière académique et professionnelle dix ans ou plus avant la fin de leurs études, va non seulement persister mais encore s'aggraver.

Pour sortir de cette impasse, Rolf Deppeler ne voit qu'une issue: repenser la maturité dans le cadre d'une conception globale de la formation secondaire, facilitant les réorientations. Et supprimer l'accès automatique à l'Université en instituant un examen d'entrée comme pour les autres formations supérieures.

Il ne semble pas qu'on prenne ce chemin. Et comme Deppeler l'a annoncé, l'interminable débat sur le numerus clausus et les mesures d'urgence à prendre est à nouveau d'actualité. On en restera donc aux exercices de pompier. ■

RÉFÉRENCE

«Der Numerus clausus als zeitloses Scheingefecht», *Bulletin de l'Association des professeurs d'université*, nº 4, décembre 1993).

PROJET DE TAXE DANS LE DÉTAIL

Augmentation du prix due à la taxe (en %):

mazout extra-léger	28
mazout lourd	48
gaz naturel	12.26
charbon	109
essence super	6
essence sans plomb	7
diesel	8

La taxe est introduite par étapes au 1er janvier 1996, 1998 et 2000. Elle est adaptée périodiquement au renchérissement.

2/3 des recettes nettes sont restitués à raison d'un quart aux entreprises au prorata de la masse salariale et de 3/4 aux particuliers, par abaissement des primes de l'assurance-maladie. 1/3 des recettes est affecté à des mesures de politique énergétique et de protection de l'environnement.

Les branches industrielles à consommation énergétique élevée bénéficient d'allégements.

Une caisse d'entreprise recrute

Le marché de l'assurance maladie s'enrichit d'un nouveau concurrent. La caisse maladie d'entreprise ASEA Brown Boveri, avec plus de 35 000 membres, publie des annonces pour informer qu'elle est accessible dorénavant à tout un chacun, avec des prestations intéressantes. ■

Interview de choc

Un cahier de la *Wochen Zeitung (WoZ)*, consacré à la votation sur le racisme, publie une longue interview de l'éditeur Michael Ringier (né en 1949) et de sa femme Ellen (née en 1951) pour les confronter aux méthodes de *Blick* face aux étrangers. Le débat a été vif et occupe trois pages grand format de l'hebdomadaire de gauche. ■

POPULATION ET DÉMOGRAPHIE

Les défis de la Conférence mondiale du Caire

A la conférence mondiale de l'ONU sur la population, les pays du Sud ne demandent pas que de l'argent, ceux du Nord ne fixent plus le nombre d'enfants idéal pour le tiers-monde et les injonctions simplistes de Reagan lors de la conférence de Mexico (1984) — «introduisez le planning familial et libéralisez votre marché» — sont un mauvais souvenir.

MARIO CARERA
président de la Fédération vaudoise de coopération

Enfin une conférence internationale qui s'était préparée dans la recherche de convergences et la définition de programmes d'actions concrètes. Finis les dogmes réducteurs et les formules incantatoires!

Eh bien non. C'était compter sans les intégristes. Catholiques et musulmans intransigeants sont partis en guerre au nom de la famille et du rôle spécifique de la femme, entendez son exclusive vocation maternelle. La pierre d'achoppement consiste aujourd'hui en la délicate question de l'avortement, pourtant traitée avec prudence par la Conférence — on insiste surtout sur la prévention des avortements et sur ceux à risques (200 000 morts par an).

Deux grandes religions conquérantes, souvent en concurrence ouverte, s'unissent ainsi dans une attitude conservatrice, niant à la fois l'émancipation de la femme et les exigences du développement. Sur la défensive devant la percée laïque, dans des Etats respectant la liberté de croyance, elles mettent ainsi directement en cause les valeurs humanistes de respect de la personne, de tolérance et d'égalité auxquelles se réfèrent la plupart des constitutions des Etats-membres de l'ONU.

Sans la moindre gêne, le Vatican use de son double pouvoir temporel/diplomatique et spirituel pour freiner les travaux et influencer des gouvernements de pays catholiques pauvres, comme le Honduras, le Nicaragua ou l'Équateur qui s'alignent sur ses positions.

Si des groupes fondamentalistes ne représentent pas tout l'islam, Jean-Paul II est le chef de l'Eglise catholique. Pape-voyageur, il n'a cessé de répéter son credo aux quatre coins du globe, abusant de la crédulité des populations pauvres, ignorantes du tiers-monde. Son autorité spirituelle et la mythologie qui l'entoure n'y suffiraient pas: chaque visite est bien préparée par le gouvernement et le clergé local qui ne laissent rien au hasard: vaste battage médiatique, rassemblements pour des prières de masse, réfection à grand frais des lieux empruntés par sa Sainteté. Lors de sa visite dans le très catholique Rwanda en 1990, on a attendu en vain un discours sur la croissance démographique de ce pays surpeuplé. La terrible tragédie qui le frappe aujourd'hui trouve en effet aussi ses origines dans la surpopulation et la survie par l'appropriation du lopin de terre du voisin.

La conférence du Caire ne fait pas que souligner les liens entre démographie et développement. Elle analyse en détail les relations entre la lutte contre la pauvreté et la maîtrise de la croissance démographique, entre l'oppression de la femme et la forte natalité; ou entre son émancipation (scolarisation, statut) et l'espacement des naissances; ou encore entre l'absence de système de santé, la forte mortalité et les familles nombreuses, perçues comme une assurance-vieillesse.

Les interdépendances mondiales et la conférence de Rio ne sont pas oubliées. Car le développement durable passe aussi par une réorientation de la gestion des ressources, par une réduction des gaspillages dans les modes de production et de consommation des pays industrialisés. On le sait, notre modèle n'est pas extensible à la planète, il est fondé sur l'exclusion du plus grand nombre. Comment 1,2 milliard de Chinois et 900 millions d'Indiens peuvent s'industrialiser en nous imitant? Vue sous cet angle, la surconsommation des ressources dans les pays industrialisés est plus inquiétante que la croissance démographique, d'ailleurs en voie de ralentissement, des pays pauvres. Les instruments de ce changement existent: fiscalité verte, principe pollueur-payeur, vérité des coûts dans les transports, technologies non polluantes, etc.

La terre peut nourrir les quelque 8,7 milliards d'habitants (dont 85% dans les pays du Sud), qu'elle comptera en 2025 (5,6 milliards aujourd'hui). Mais il faut miser sur le développement humain, sur les femmes en particulier. Investir massivement dans les services éducatifs, sanitaires — pas seulement le planning — promouvoir les technologies propres, respecter l'environnement et freiner l'exode rural (répartition des terres, crédit, organisation paysanne), afin que les campagnes puissent nourrir les villes qui croissent trop rapidement.

Ces exigences ne sont pas nouvelles, mais elles tracent peu à peu un nouveau cap devant les turbulences qui affectent le bateau-terre. La Banque mondiale, notamment, a multiplié par cinq ses programmes dans ces secteurs (5 milliards de dollars). La coopération au développement doit aussi recentrer ses priorités: la lutte contre la pauvreté ne couvre en effet que 10% de l'aide publique (15% pour la Suisse).

●●●

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Catherine Dubuis (cd)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Mario Carera
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano, Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Domaine public
nº 1181 – 8.9.94

DIALOGAI

Tout savoir sur le sida

RÉFÉRENCE

Pour en découdre avec...la maladie, les soins, la prévention, les droits sociaux, l'isolement, les assurances, le mépris, etc..., Dialogai, c.p. 27, 1211 Genève 7.

Tél.022/340 00 00.

Fax 022/340 03 98.

(*jg*) L'association homosexuelle Dialogai vient de sortir la troisième édition de sa publication *Pour en découdre avec...* C'est du SIDA bien sûr qu'il s'agit. Clarté, précision et sécheresse informative sont les principales caractéristiques de cette brochure, qui n'est en rien réservée aux gays. On peut la recommander à chacun.

L'action du virus VIH, la prévention et les soins sont décrits avec beaucoup de clarté. Mais les chapitres consacrés à l'emploi, aux assurances et à l'éthique constituent à nos yeux la partie la plus originale de ce document.

En cas de candidature à un emploi ou par exemple d'entretien de qualification, il est clairement recommandé de répondre dans tous les cas que l'on est séronégatif, si la question est posée, et de choisir au mieux la réponse à faire si la maladie s'est déclarée. En effet, le risque de licenciement est réel; l'employeur peut toujours invoquer un autre motif et éviter toute poursuite pour licenciement abusif.

Il en va de même dans les réponses à faire au questionnaire de santé lié à l'entrée dans une caisse maladie. *Pour en découdre avec...* recommande également de refuser un test si celui-ci est proposé lors de la visite médicale. Le résultat ne sera pas anonyme. Il figurera dans un dossier accessible aux médecins conseils des assurances.

Une page est également consacrée aux droits des patients à être informés et respectés, à leur possibilité d'accepter ou de refuser un acte médical, au libre choix du médecin. En corollaire, il est aussi question du droit pénal et de la possibilité de punir celui qui aura propagé intentionnellement une maladie.

La brochure de Dialogai, au delà de ces aspects purement informatifs, est un appel à la dignité et au respect de soi pour tout porteur de virus. Au premier abord, il peut sembler surprenant qu'un document d'information bénéficiant d'un sceau quasi officiel, subventionné par l'Aide suisse contre le SIDA, recommande une stratégie basée sur le mensonge ! Mais chaque individu a bien entendu le droit absolu de préserver sa vie privée et d'éviter toute investigation qui pourrait lui porter préjudice. Il est donc «légitime» de ne pas dire la vérité dans certaines circonstances. Tout cela est bien sûr un peu troublant. Ne pas dire la vérité doit alors être compris comme une réaction à l'ambiguïté de la situation faite aux séropositifs.

Nous ne sommes pas des experts et nous ne connaissons pas les réactions et la psychologie des porteurs du rétrovirus. Mais nous imaginons aisément le traumatisme, le sentiment de dévalorisation et de culpabilité que représente sans doute l'annonce de l'infection. *Pour en découdre avec...* explique simplement, sans grandiloquence, qu'un être humain porteur du VIH est d'abord un être humain, qu'il ne devient pas un banni ou un exclu. Ses droits doivent être entièrement préservés. Utile leçon de liberté et d'affirmation de soi que nous offre Dialogai. ■

ICI ET LÀ

L'Œvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et la Déclaration de Berne organisent une journée d'information sur le thème: «Faut-il introduire une clause sociale dans les échanges internationaux ?»

Ce colloque, intitulé très symboliquement «Made in dignity», aura lieu le mardi 4 octobre, de 9 à 17 h, au Centre universitaire catholique, boulevard de Grancy 29, à Lausanne.

Campagne «Made in Dignity», Déclaration de Berne. Tél. 021/624 54 17. Fax 021/ 624 54 19.

●●●

En quête de cohérence — voir les nouveaux principes directeurs de la coopération suisse annoncés avec fierté à Berne —, les relations nord-sud doivent, plus que par le passé, traquer les contradictions: termes de l'échange, système monétaire, protectionnisme, endettement. Cohérence toujours, l'application des principes définis au Caire doit relancer la taxe CO_2 en Europe et en Suisse. On est décidément bien loin du préservatif ou de l'avortement coupable de sa Sainteté. ■

EN BREF

La presse zurichoise a accordé beaucoup d'attention à la réunion gouvernementale régionale qui a siégé à Zurich sur invitation du gouvernement cantonal. Etaient présents des membres des gouvernements de Zurich, d'Argovie, des deux Bâle, des deux Appenzell, des Grisons, de Schaffhouse, de Saint-Gall, de Thurgovie, du «Land» de Bade-Würtemberg, de Bavière, du Vorarlberg et du Tyrol.

Les 90 ans du MOB dans le Pays-d'Enhaut ont été rappelés dans le *Journal du Pays-d'Enhaut*. Le chroniqueur de 1904 y mentionnait les avantages du chemin de fer et ajoutait: «Notre population apprendra aussi l'exactitude, ce dont elle a grand besoin. Le train n'attend pas comme le cheval devant l'auberge». On comprend mieux l'argumentation des partisans des transports individuels.

L'historien Christoph Schilling publie une biographie de Christoph Blocher en mettant en évidence sa réussite et aussi son esprit missionnaire.

L'allemand au quotidien ou le titre d'une annonce parue dans la *SonntagsZeitung* pour une compétition d'échecs: «Crédit Suisse Masters Horgen 1994 — CS Communication Center — CS Forum.

SIDA

En feuilletant le livre du congrès de Yokohama

Les congrès sur le sida se distinguent d'autres congrès médicaux — pratiqués exclusivement par cliniciens et chercheurs — par la présence de toutes les catégories de personnes impliquées, y inclus des organisations de malades, et par le grand écho de certaines contributions dans les médias. Aperçu de la galaxie sida, par la lecture du programme du congrès.

PROJECTION EFFRAYANTE

Dans les treize pays africains les plus touchés (plus de 5% de séropositifs), l'épidémie du SIDA réduira l'espérance de vie entre 9 et 25 ans; ces pays auront en 2020 un déficit de 100 millions de personnes.

SOURCE

Tenth international conference on AIDS, Yokohama 7-12 august 1994, abstract books (2 vol). Je remercie le Dr. L. Kaiser de m'avoir prêté ses livres.

Jargon utilisé : *abstract*, petit texte, à la taille et au format imposés, qui résume l'état de la recherche d'un groupe.

(*ge*) 3342 *abstracts*, à savoir 582 communications orales, 2760 communications écrites (posters), la recherche sur le SIDA se porte bien... Dans le monde uniformisé du texte justifié à droite et imprimé laser, c'est un plaisir de voir des *abstracts* tapés à la vieille machine à écrire, voire complétés à la main: présence exceptionnelle d'intervenants d'Afrique et d'Asie. Et tout de suite des surprises : la présence très discrète de ce qui fit la une des médias, les *Long Term Non Progressors,* ces séropositifs qui, 10 ans après, n'ont pas développé la maladie. Un seul *abstract*, qui montre qu'à San Francisco 8% des hommes (sur 589) appartiennent à cette catégorie; le programme mentionne encore une conférence plénière sur le sujet, pour laquelle il n'y pas de trace écrite. Autre surprise : la moitié des communications écrites traite d'épidémiologie, de prévention, d'études d'impacts, un bon tiers sont des études cliniques, et seules 14% d'entre elles concernent la recherche fondamentale.

Les difficultés de la recherche sont évidentes: quelques macaques, quelques souris transgéniques; quelques études d'immunorésistance, les cytokines, les agents antiviraux, thérapies géniques (10 *abstracts*), vaccins (20), et autant d'*abstracts* pour les médecines traditionnelles; mais le nombre d'études sur les affections associées (par ex. troubles neurologiques, diarrhées) et sur les infections opportunistes (300 *abstracts*), dont la tuberculose, montre que l'on se tourne vers la lutte indirecte et que l'on tente de faire reculer la déclaration de la maladie.

Une autre difficulté transparaît, celle de trouver les séropositifs : méthodes musclées, tels les tests prémaritaux obligatoires dans certains Etats américains et mexicains (plus de 9000 tests dans un Etat, un seul séropositif — qui s'est ensuite marié dans l'Etat voisin); enquêtes sur terrain, tels les camionneurs camerounais, 157; des voyages de deux semaines en moyenne; 1000 éboueurs du Caïre (6% sont séropositifs); aucun séropositif trouvé lors d'un test de salive pendant un concert Rock à Budapest (100). Une bonne centaine d'études est dédiée aux FCSWs (Female Commercial Sex Workers): à Osaka, 1673 FCSW ont été analysées, avec 0% de séropositives; 3300 à Calcutta (1,6%); 83 à Pékin, (0%); 248 à Kinshasa (30%); 143 à Rio (11%), 662 à Mexico (1,4%), 411 en Thaïlande du Nord (47%), 1585 à Mombasa (57%) et ainsi de suite; on s'intéresse beaucoup au pourcentage de FCSW qui utilisent les préservatifs: 0% dans un quartier de Bombay; 18% à Bali (407), 70% en République Dominicaine (506); 94% en Thaïlande (chiffre officiel). «*Toute information (surtout si elle est nouvelle) au sujet du SIDA est importante*», affirme la contribution PA0080, et beaucoup, hélas, voient dans l'épidémie une possibilité de publication et de financement.

L' épidemie peut servir d'opportunité politique (*abstracts* liés aux ministères de la santé): par ex. la Thaïlande du Nord *est prête pour qu'on y réalise des tests de vaccin*; l'utilisation du préservatif est «dangereuse» en Chine, parce qu'elle donne des idées modernes aux jeunes qui n'en ont pas; un autre responsable chinois recommande néanmoins le préservatif pour une minorité ethnique; les touristes japonaises sont une grande source de danger, car une fois hors du Japon, elles se débrident; «le chant, la danse et le vin» (bu illégalement) au Bengla Desh comme source des comportement qui mènent au SIDA.

Ou encore, le SIDA comme opportunité de recherche : l'étude des scarifications durant les sessions de candomblé au Brésil; le retour des études sur le machisme dans la population latino de Californie; les pratiques traditionnelles des Indiens d'Amérique (ça aide); le ginseng en Corée du Nord (ça aide aussi).

On vit une époque *incroyable* : la discrimination contre les morts du SIDA par les entreprises des pompes funèbres; les prostituées tribales en Inde; les 4000 veuves du SIDA héritées corps et biens par leur belle-famille en Ouganda; les 90 couples séro-négatifs prêts pour des essais cliniques dès avril 94 à ... Kigali; les 40% des mâles thaïlandais qui fréquenteraient des prostituées, «aidant» à porter le coût du SIDA en Thaïlande à 325 millions de dollars jusqu'en l'an 2000; les 75 000 morts causeront ainsi une telle perte de gain que les enfants des provinces atteintes ne pourront pas aller à l'école.

Aucun vaccin ou traitement en vue; à la recherche éclatée et tous azimuts des dix dernières années succédera probablement une action plus liée à la biologie moléculaire et à l'immunologie; un plus long terme pour le SIDA, et un plus grand coût. ■